

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 1/04/2023

Présent-es : **Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

Absent-es : **Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**

Pouvoirs : **Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON**

Catherine LESNES à Alain DETOLLE

Françoise ROMANET à Olivier MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**



DCM 2023/8 : Affectation de résultats 2022 au BP 2023 Budget Station service

COMMUNE DE FAUX LA MONTAGNE - STATION SERVICE

Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Restes à réaliser net (1)	0,00 €

Dépenses d'investissement	5 892,35 €
Recettes d'investissement	32 170,00 €
Solde d'exécution SI de l'exercice	26 277,65 €
001 (Budget 2022)	-21 355,00 €
Solde d'exécution cumulé SI (2)	4 922,65 €

excédent de financement SI (1+2) 4 922,65 €

Dépenses de fonctionnement	329 421,10 €
Recettes de fonctionnement	300 857,00 €
Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3)	-28 564,10 €
002 (Budget 2022) (4)	31 429,22 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4) 2 865,12 €